

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 84/494 du 24.5.84 /MTPS.DGTFP.DFP.21024.
23

Portant intégration et nomination de
Monsieur MBANI Pierre dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Laboratoire des
Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNE-
MENT,

(/ISAS :

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret
n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre
l'URSS et la République Populaire du Congo ;
(/u la lettre n° 6276/MEN.DGEOC.DOB du 19 Novembre 1983
du Directeur de l'Oriente et des Bourses transmettant le
dossier de l'intéressé ;

□ E C R E T E : ...

45

ARTICLE 1°.-En application des dispositions combinées du décret n°60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur MBANI Pierre, né le 24 Août 1956 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Mécanicien, obtenu à l'Institut Technologique d'Odessa(URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques(Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles, Statist
Indice TIC.

ARTICLE 2°.-L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3°.-Le présent ~~arrêté~~ qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 24 Mai 1984

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement;

Le Ministre de l'Industrie et
de la Pêche;

Jean I-T A D I.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale;

Bernard COMBO MATSINA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances;

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

A M P L I A T I O N S :

JORPC.....	1
DGTEP/DEP.....	2
DEP/BST.....	2
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
M.I.P.....	3
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGCM/BC.....	2/-